



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada

Rapport annuel 2025

Mars 2026

Résumé

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) jouent un rôle central dans le système financier et, à ce titre, sont tenues d'adopter des pratiques robustes de gestion des risques. La Banque du Canada (la Banque) désigne et surveille les IMF qui exercent des activités au pays et qui sont susceptibles de poser un risque systémique ou un risque pour le système de paiement. Le présent rapport résume les principales activités qu'elle a menées en 2025 dans le cadre de sa surveillance des IMF désignées.

Au fil des ans, les exploitants d'IMF désignées ont mis en place des contrôles rigoureux pour gérer les risques liés à leurs opérations. Afin de vérifier la conformité continue des IMF aux normes de la Banque, celle-ci effectue périodiquement des examens d'assurance de base.

En 2025, ces examens ont porté sur la cyberrésilience. La Banque avait comme objectif d'évaluer les cadres de gestion des cyberrisques des systèmes suivants : le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS), CDSX, Lynx et le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). Ces examens ont permis d'évaluer le niveau de conformité des IMF à ce qui suit :

- le document *Cyberrésilience : attentes à l'égard des infrastructures de marchés financiers* de la Banque
- le document d'orientation sur la cyberrésilience des IMF (*Guidance on cyber resilience for financial market infrastructures*; en anglais seulement) du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et du Conseil de l'Organisation internationale des commissions de valeurs
- les aspects liés à la cybersécurité du principe 17 (Risque opérationnel) des *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et du Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs
- les *Lignes directrices visant les infrastructures de marchés financiers désignées : Déclaration des cyberincidents et des incidents liés aux technologies* de la Banque

D'une manière générale, la Banque a constaté que les IMF désignées disposaient de politiques, de procédures et de cadres adéquats pour gérer les risques dans les domaines évalués. Elle a toutefois relevé certains aspects à améliorer et a donc établi des attentes à l'intention des exploitants d'IMF désignées.

Table des matières

Approche de la Banque pour la surveillance des IMF	1
Cadre réglementaire	1
Cadre de la Banque pour la surveillance des IMF	4
Attentes prudentielles visant les systèmes du Groupe TMX	5
Progrès à l'égard des attentes antérieures	5
Résultats des examens d'assurance de base	6
Attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada	8
Progrès à l'égard des attentes antérieures	8
Résultats des examens d'assurance de base	9
Attentes prudentielles visant les systèmes d'Interac	10
Progrès à l'égard des attentes antérieures	10
Annexe A : Données annuelles sommaires des infrastructures de marchés financiers désignées	13
Infrastructures de marchés financiers d'importance systémique domiciliées au Canada	13
Systèmes de paiement importants	14
Infrastructures de marchés financiers d'importance systémique domiciliées à l'étranger	16
Annexe B : Glossaire	18

Approche de la Banque pour la surveillance des IMF

Les infrastructures de marchés financiers (IMF), appelées également systèmes de compensation et de règlement, jouent un rôle primordial dans le bon fonctionnement du système financier. Elles fournissent des services essentiels qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'acheter des biens et des services, d'investir dans des actifs financiers et de gérer les risques financiers de façon sûre et efficace. Étant donné que les IMF jouent un tel rôle névralgique dans le système financier, il est important qu'elles adoptent de solides pratiques de gestion des risques, qui les aideront à résister aux chocs et à continuer d'offrir des services pendant les périodes de tensions.

Cadre réglementaire

La Banque du Canada (la Banque) occupe une place centrale dans le cadre réglementaire que le Canada a établi pour les IMF. La [Loi sur la compensation et le règlement des paiements](#) confère au gouverneur de la Banque le pouvoir de désigner et de superviser les IMF qui sont susceptibles de présenter un risque systémique (soit les systèmes d'importance systémique) ou un risque pour le système de paiement (soit les systèmes de paiement importants) au Canada¹.

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont établi les [Principes pour les infrastructures de marchés financiers](#) (les *Principes*). Ces principes, ainsi que les lignes directrices qui y sont associées, constituent les principales normes de gestion des risques de la Banque pour les IMF d'importance systémique. Pour les IMF qui présentent un risque pour le système de paiement, la Banque a élaboré des [normes en matière de gestion des risques](#) applicables aux systèmes de paiement importants, fondés sur les *Principes* mais adaptés au niveau de risque existant dans ces systèmes. La Banque a également créé des lignes directrices pour des domaines de risque précis, tels que la cyberrésilience.

¹ Le ou la ministre des Finances doit être d'avis qu'une telle désignation sert l'intérêt public. Se reporter à l'annexe B pour une définition complète des termes « risque systémique » et « risque pour le système de paiement ».

Au Canada, la Banque coordonne avec les autorités fédérales et provinciales la surveillance des IMF désignées pertinentes². Cette collaboration a été formalisée par des accords entre la Banque et les autorités compétentes. La Banque participe aussi à des accords de surveillance concertée dirigés par les autorités des pays où sont installées des IMF domiciliées à l'étranger. Le **tableau 1** décrit les IMF désignées assujetties au régime de surveillance de la Banque.

Tableau 1 : Infrastructures de marchés financiers (IMF) désignées qui sont assujetties à la surveillance de la Banque

Nom du système	Exploitant du système	Type et année de désignation	Type de système et description
IMF domiciliées au Canada			
Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS)	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)*	IMF d'importance systémique, 2012	Le CDCS est une contrepartie centrale . Il assure la compensation de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal, ainsi que de certains titres à revenu fixe, d'opérations de pension et de dérivés sur actions négociés de gré à gré.
CDSX	Services de dépôt et de compensation CDS inc. [†]	IMF d'importance systémique, 2003	Le CDSX est le système de règlement de titres et le dépositaire central de titres de participation et de titres à revenu fixe. Il est aussi une contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation admissibles au Canada.
Lynx	Paiements Canada	IMF d'importance systémique, 2021	Lynx est un système de paiement par virement électronique de fonds. Il est utilisé pour régler des paiements d'un montant élevé et à délai de règlement critique.
Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)	Paiements Canada	Système de paiement important, 2016	Le SACR est un système de paiement de détail qui sert à la compensation de chèques et d'effets de paiement électroniques comme les débits

² En plus d'être sous la surveillance de la Banque, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (exploitant du Service canadien de compensation des produits dérivés) et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS, société mère de l'exploitant du CDSX) sont reconnues et réglementées par l'Autorité des marchés financiers du Québec et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La CDS est également reconnue et réglementée par la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. De même, le ou la ministre des Finances partage avec la Banque la responsabilité de la surveillance de Paiements Canada (l'exploitant de Lynx et du Système automatisé de compensation et de règlement).

Nom du système	Exploitant du système	Type et année de désignation	Type de système et description
			préautorisés, les dépôts directs et les paiements par Débit Interac.
Virement Interac ^{MD}	Interac Corp.	Système de paiement important, 2020	Virement Interac est un système de paiement électronique offert par l'intermédiaire des services bancaires en ligne des institutions financières canadiennes participantes.
Réseau intermembres	Interac Corp.	Système de paiement important, 2023	Le Réseau intermembres est un système de paiement électronique offrant divers services de paiement de détail, notamment Débit Interac.
IMF domiciliées à l'étranger			
Mécanisme de règlement en continu (CLS)	CLS Bank (Groupe CLS)	IMF d'importance systémique, 2002	CLS est un mécanisme spécial de règlement des opérations de change , notamment des opérations faisant intervenir le dollar canadien.
SwapClear	LCH Limited	IMF d'importance systémique, 2013	SwapClear est une contrepartie centrale qui assure la compensation des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt de gré à gré libellés dans plusieurs monnaies, dont le dollar canadien.
VisaNet	Visa inc.	Système de paiement important, 2023	VisaNet est le principal réseau de traitement des systèmes de paiement de Visa inc. Il fournit des services de traitement des transactions – dont l'autorisation, la compensation et le règlement – dans le monde entier, Canada compris.
Global Clearing Management System et Single Message System	Mastercard International Incorporated	Système de paiement important, 2023	Global Clearing Management System et Single Message System sont des systèmes exploités par Mastercard International Incorporated pour la compensation et le règlement de ses opérations de paiement dans le monde entier, Canada compris.

* La CDCC est une filiale en propriété exclusive de la Bourse de Montréal, laquelle est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX Limitée (Groupe TMX).

† La société Services de dépôt et de compensation CDS inc. est une filiale en propriété exclusive de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), laquelle est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX.

Cadre de la Banque pour la surveillance des IMF

Conformément à son cadre de surveillance des IMF, la Banque assure un suivi régulier des IMF désignées et les évalue par rapport à ses normes de gestion des risques. Pour s'acquitter de sa responsabilité en matière de surveillance, la Banque procède à des examens d'assurance de base axés sur les contrôles et les pratiques de gestion des risques des IMF dans des domaines précis. Lors de chaque examen, les IMF doivent soumettre à la Banque leurs politiques et procédures, ainsi que toute donnée ou information pertinente. Ces examens permettent à la Banque de procéder régulièrement à des évaluations approfondies des IMF en fonction de l'ensemble complet des normes de gestion des risques.

Le personnel de la Banque présente au Comité consultatif de surveillance des risques les constatations des examens d'assurance de base et, le cas échéant, les mesures correctives proposées. Le Comité, composé de cadres supérieurs de l'institution possédant une expertise en IMF, en gestion des risques et en stabilité financière, a pour rôle de remettre en question les constats fondés sur les risques formulés par le personnel et d'apporter une perspective stratégique aux éventuelles attentes prudentielles qui pourraient être établies pour les IMF désignées.

À l'issue de ce processus annuel, la Banque communique aux IMF ses attentes prudentielles, le cas échéant. Il est exigé des IMF qu'elles réagissent rapidement pour combler les lacunes repérées. La Banque tient compte de deux éléments pour établir l'ordre de priorité de ses attentes : l'ampleur des lacunes observées et la pertinence des mesures correctives pour la sécurité et la solidité de l'IMF et du système financier dans son ensemble.

En plus d'effectuer des examens d'assurance de base, le personnel de la Banque surveille les risques et l'évolution de la situation dans les IMF désignées. Il évalue également les risques et les conséquences de tout changement important qu'une IMF a l'intention d'apporter, et ce, avant sa mise en œuvre. L'IMF doit alors signaler tout changement de cet ordre à la Banque, comme le prévoit la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

Attentes prudentielles visant les systèmes du Groupe TMX

Cette section présente les principales attentes de la Banque à l'égard de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) et de la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS), exploitants de deux IMF désignées appartenant au Groupe TMX. Un bilan est dressé sur les progrès réalisés au regard des priorités établies précédemment (**tableau 2**). La section contient aussi les priorités qui se dégagent de l'examen d'assurance de base effectué par la Banque en 2025.

Progrès à l'égard des attentes antérieures

La CDCC et la CDS ont fait des progrès en 2025 pour répondre aux attentes prudentielles de la Banque en ce qui concerne la gestion du cyberrisque, du risque de liquidité, du risque de crédit et du risque opérationnel non lié à la cybersécurité, ainsi que la gestion d'autres secteurs de risque.

Tableau 2 : Progrès à l'égard des attentes prudentielles antérieures visant les systèmes du Groupe TMX

Priorités	Travaux achevés	Travaux en cours
Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) et CDSX		
Gouvernance	Documenter et mettre à l'essai les rôles et responsabilités relatifs à l'exercice de leurs pouvoirs existants en cas d'urgence en vertu de l'article A-208 de la CDCC et de la Règle 1.5.3 de la CDS	s.o.
Risque opérationnel non lié à la cybersécurité	Mener une évaluation globale de la résilience des centres de données essentiels face à un éventail de perturbations extrêmes mais plausibles non liées à la cybersécurité	s.o.
Cyberrésilience	- Mener un test de cyberrésilience de la CDCC auprès des intervenants du secteur - Finaliser et mettre en œuvre les conditions de participation qui concernent les opérations et la cybersécurité	- La CDS doit mener un test de cyberrésilience auprès des intervenants du secteur. - La CDCC et la CDS doivent mettre en œuvre le reste des améliorations prévues aux processus, systèmes et outils.
CDCS		

Priorités	Travaux achevés	Travaux en cours
Risque de liquidité	Mettre en œuvre des modifications aux règles de la CDCC qui obligent les membres compensateurs d'avoir des dispositifs de contingence en matière de règlement et qu'ils en éprouvent annuellement l'efficacité avec la CDCC	s.o.
Risque de crédit	-	- La CDCC doit définir un niveau acceptable de procyclicité des marges. - En se fondant sur la nouvelle méthode, la CDCC doit réaliser le premier rapport de contrôle ex post, de sensibilité et de procyclicité.
CDSX		
Risque opérationnel non lié à la cybersécurité	Élaborer et mettre en œuvre un plan permettant d'éprouver la solidité des dispositifs de contingence pour les règlements en dollars américains avec ses participants	s.o.
Risque de liquidité et risque de crédit	Donner un aperçu des scénarios proposés et des améliorations prévues à son cadre pour les tests de résistance au risque de liquidité et au risque de crédit	La CDS doit finaliser et mettre en œuvre des scénarios et des méthodes de tests de résistance, et renforcer les processus de gouvernance qui les encadrent.
Modernisation des services de postnégociation	Mettre à niveau sa plateforme technologique principale pour les fonctions de compensation, de règlement et de services de dépôt, en améliorant notamment son modèle de risque de contrepartie centrale afin d'harmoniser ses pratiques avec les normes de la Banque	s.o.

Résultats des examens d'assurance de base

En 2025, la Banque a réalisé un examen d'assurance de base pour évaluer les pratiques de gestion du risque se rapportant à la cyberrésilience de la CDCC et de la CDS.

Cyberrésilience

Dans l'ensemble, l'examen a révélé que les pratiques de gestion des cyberrisques de la CDCC et de la CDS sont généralement robustes. Cela dit, étant donné l'importance systémique du CDCS et du CDSX et l'évolution constante du profil des cyberrisques, d'autres mesures sont nécessaires pour renforcer les contrôles liés aux technologies de l'information et aux technologies des communications.

Attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada

Les principales attentes visant Lynx et le SACR, les deux IMF désignées exploitées par Paiements Canada, sont précisées dans cette section. On y fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé (**tableau 3**), en plus d'y présenter les attentes qui se sont ajoutées à la lumière de l'examen d'assurance de base effectué par la Banque en 2025.

Progrès à l'égard des attentes antérieures

En 2025, Paiements Canada a fait des progrès à l'égard des attentes de la Banque dans les domaines suivants : la gestion des risques d'entreprise et des risques associés aux fournisseurs, la fraude liée au système de paiement en temps réel et le futur système de traitement par lots des paiements de détail.

Tableau 3 : Progrès à l'égard des attentes prudentielles antérieures visant les systèmes de Paiements Canada

Priorités	Travaux achevés	Travaux en cours
Lynx et le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)		
Gestion des risques d'entreprise	- Constituer un inventaire complet des unités vérifiables afin d'assurer l'exhaustivité des tests internes - Élaborer une évaluation des risques visant à déterminer les unités vérifiables à tester en priorité dans le plan d'audit	s.o.
Gestion des risques associés aux fournisseurs	- Réviser le cadre de gestion des risques associés aux fournisseurs afin de mieux tenir compte des sous-traitants importants - Élargir les exigences relatives aux risques fournisseurs afin d'y inclure une évaluation des contrôles des fournisseurs de services essentiels - Mettre en correspondance les contrôles exigés des tiers essentiels et les contrôles internes requis	s.o.
Procédures visant à suspendre l'accès à Lynx	Intégrer les procédures initiales de communication et de coordination entre Paiements Canada et les organismes de réglementation	s.o.

	provinciaux aux procédures de suspension des participants	
Système de paiement en temps réel et futur système de traitement par lots des paiements de détail		
Priorités	Travaux achevés	Nouvelles attentes
Système de paiement en temps réel	• Confirmer ses choix concernant les capacités nécessaires pour mettre en place des services centralisés de lutte contre la fraude • Établir des seuils de tolérance au risque de fraude et des indicateurs d'appétit pour ce risque	• Paiements Canada doit finaliser ses mécanismes d'urgence couvrant à la fois la gouvernance des risques opérationnels et la préparation financière.
Futur système de traitement par lots des paiements de détail	• Réaliser une évaluation des risques permettant d'éclairer les exigences fonctionnelles et non fonctionnelles • Rédiger un document établissant les exigences fonctionnelles et non fonctionnelles du futur système de traitement par lots des paiements de détail	• Paiements Canada doit concevoir un plan de mise en œuvre pour le futur système de traitement par lots des paiements de détail.

Résultats des examens d'assurance de base

En 2025, la Banque a réalisé un examen d'assurance de base des systèmes de Paiements Canada dans le domaine de la cyberrésilience. L'examen a porté sur les processus applicables à Lynx et au SACR.

Cyberrésilience

Dans l'ensemble, l'examen a révélé que les pratiques de gestion des cyberrisques de Paiements Canada sont généralement robustes.

Toutefois, Paiements Canada n'a pas encore réalisé d'évaluation complète de sa cybermaturité. La Banque s'attend donc à ce que Paiements Canada procède à une évaluation exhaustive de sa cybermaturité et intègre les résultats à sa stratégie de cyberrésilience. Cet exercice lui permettra de planifier l'atteinte de son niveau de maturité cible et d'établir une feuille de route claire décrivant l'allocation des ressources et la marche à suivre pour parvenir à ce niveau cible. Enfin, l'examen de la Banque a permis de cerner des possibilités d'amélioration dans le processus d'analyse des répercussions sur les opérations de Paiements Canada.

Attentes prudentielles visant les systèmes d'Interac

Les principales attentes de la Banque à l'égard de Virement Interac^{MD} et du réseau intermembres Interac, deux systèmes désignés détenus par la société Interac Corp., sont précisées dans cette section. On y fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé (**tableau 4**). La Banque a continué d'assurer le suivi des priorités relevées au cours des années précédentes, mais n'a mené aucun nouvel examen d'assurance de base en 2025.

Progrès à l'égard des attentes antérieures

Interac a fait des progrès importants en 2025 par rapport à plusieurs attentes prudentielles de la Banque relatives à la gestion du cyberrisque, du risque opérationnel non lié à la cybersécurité, du risque lié à l'accès et à la participation à plusieurs niveaux, du risque de crédit et du risque de liquidité. Les points nécessitant encore du travail sont décrits dans le **tableau 4**.

Tableau 4 : Progrès à l'égard des attentes prudentielles antérieures visant les systèmes d'Interac Corp.

Priorités	Travaux achevés	Travaux en cours
Virement Interac ^{MD} et réseau intermembres		
Cyberrésilience	Élaborer une stratégie de cyberrésilience approuvée par le conseil d'administration pour Virement Interac et le réseau intermembres	La Banque doit poursuivre son examen du cadre de cyberrésilience et du plan visant la réalisation d'un audit externe soumis par Interac.
Risque opérationnel non lié à la cybersécurité	-	- La Banque doit poursuivre son examen : - des analyses des répercussions sur les opérations et des plans de continuité soumis par Interac; - de la stratégie de tests reposant sur une approche fondée sur les risques en cours d'élaboration par Interac.
Virement Interac		

Priorités	Travaux achevés	Travaux en cours
Risque de fraude	Mettre au point une approche générale visant le renforcement du cadre de gestion du risque de fraude	Interac doit mettre au point des fonctionnalités ciblées de gestion du risque de fraude qui seront mises en place après la migration du système Virement Interac vers le système de paiement en temps réel.
Accès et participation à plusieurs niveaux	Élaborer des procédures de suspension immédiate des participants non conformes	Interac doit recueillir les commentaires des participants concernant les exigences de participation révisées applicables aux clients de règlement.
Risque de crédit et risque de liquidité	Mettre au point des outils pour surveiller et gérer les risques de crédit et de liquidité dans l'écosystème de Virement Interac	Interac doit évaluer et atténuer les risques de crédit et de liquidité pour le système Virement Interac après la migration vers le système de paiement en temps réel.
Plan d'audit interne	- Mettre en œuvre la première année du plan et du cycle d'audit interne - Développer la capacité d'audit interne en accroissant les effectifs et en améliorant les compétences - Renforcer la gouvernance en mettant en œuvre des politiques et des processus conformes aux nouvelles normes d'audit	Interac doit terminer le cycle d'audit complet dans le cadre du plan pluriannuel d'audit interne.
Gestion du risque associé aux fournisseurs de services essentiels	- Élaborer un cadre de gestion des risques associés aux fournisseurs de services essentiels - Achever l'élaboration du questionnaire pour les fournisseurs de services essentiels	Interac doit fournir des preuves de l'adoption de mesures supplémentaires de gestion des risques afin d'atténuer adéquatement les risques associés aux fournisseurs de services essentiels.
Réseau intermembres Interac		
Risque opérationnel non lié à la cybersécurité	Mettre à jour le document de présentation du réseau intermembres et établir un processus visant à assurer la	Interac doit intégrer les risques propres au réseau intermembres dans ses principaux documents de

Priorités	Travaux achevés	Travaux en cours
	révision et la mise à jour régulières des documents du réseau	gestion des risques : le registre des risques, les énoncés sur l'appétit pour le risque et le cadre de gestion des risques émergents.

Annexe A : Données annuelles sommaires des infrastructures de marchés financiers désignées

Infrastructures de marchés financiers d'importance systémique domiciliées au Canada

Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS)

Mesure	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur moyenne des opérations de pension de gré à gré compensées quotidiennement	24 G\$	32 G\$	33 G\$	39 G\$	42 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés négociés en bourse)	141 G\$	102 G\$	140 G\$	174 G\$	216 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés de gré à gré)	9,7 M\$	6 M\$	8,1* M\$	17,8 M\$	10,1 M\$
Nombre de participants directs	37*	37	36	33	32

* Chiffre révisé pour corriger une erreur de données dans des versions antérieures du rapport.

CDSX

Mesure	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur moyenne des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	846 G\$	963 G\$	979 G\$	1 214 G\$	1 233 G\$
Volume moyen des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	2,5 M	2,5 M	2,1 M	2,2 M	2,8 M

Valeur moyenne des titres conservés par le dépositaire central de titres	7,4 T\$	7,0 T\$	7,2 T\$	8,0 T\$	9,4 T\$
Nombre de participants directs	98	100	99	96	96

Lynx*

Mesure	2021 [†]	2022	2023	2024	2025
Valeur moyenne des paiements réglés quotidiennement	505 G\$	440 G\$	413 [§] G\$	386 G\$	372 G\$
Volume moyen des paiements réglés quotidiennement	46 000	50 000	53 000	55 000	54 000
Valeur moyenne des titres mis en gage quotidiennement [‡]	44 G\$	39 G\$	20 G\$	25 G\$	25 G\$
Nombre de participants directs	17	17	17	16	16

* Les statistiques sur les paiements de Lynx comprennent les soldes de règlement transférés entre la Banque et les participants à Lynx. Les soldes de règlement ont diminué ces dernières années en raison des politiques de resserrement quantitatif de la Banque. Si l'on exclut ces transferts, la valeur des paiements entre institutions financières a continué d'augmenter d'une année à l'autre.

† Lynx a remplacé le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) en tant que système de paiement de grande valeur au Canada, en date du 30 août 2021. Les mesures de 2021 ont été calculées à partir de moyennes pondérées du nombre de jours où chaque système était en fonctionnement.

§ Chiffre révisé pour corriger une erreur de données dans des versions antérieures du rapport.

‡ La « valeur moyenne des titres mis en gage quotidiennement » renvoie maintenant à la somme des limites de crédit des participants au système Lynx. Avec le STPGV, les statistiques sur les sûretés tenaient compte des « sûretés excédentaires » attribuées directement au STPGV en début de journée. Avec Lynx, les participants établissent plutôt leur « limite de crédit » en attribuant des sûretés par l'intermédiaire du Système bancaire à haute disponibilité (SBHD) de la Banque. Ils peuvent ajuster leur limite en cours de journée au moyen de la réserve de biens grevés non affectés du SBHD. Cette réserve, qui n'est pas propre à Lynx, n'est plus incluse dans la mesure de Lynx.

Systèmes de paiement importants

Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)

Mesure	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur moyenne des paiements traités quotidiennement	34 G\$	36 G\$	37 G\$	38 G\$	40 G\$
Volume moyen des paiements traités quotidiennement	34 M	36 M	39 M	41 M	42 M
Nombre de participants directs	12	13	13	12	12

Virement Interac^{MD}

Mesure	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur moyenne des paiements traités quotidiennement	896 M\$	1,0 G\$	1,3* G\$	1,5 G\$	1,9 G\$
Volume moyen des paiements traités quotidiennement	2,66 M	2,92 M	3,34 M	3,89 M	4,53 M
Nombre de participants	29	31	35	37	38 [†]

* Chiffre révisé dans le document *Surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada – Rapport annuel 2024* pour corriger une erreur de données.

† Virement Interac compte 38 participants, dont 21 ont un accès direct au réseau, et 17 autres, un accès indirect.

Réseau intermembres Interac*

Mesure	2023	2024	2025
Valeur moyenne des paiements traités quotidiennement	820 M\$	824 M\$	835 M\$
Volume moyen des paiements traités quotidiennement	18 M	18 M	19 M
Nombre de participants	44	43	42 [†]

* Les données sur la valeur et le volume correspondent à la somme des activités des services de paiement Débit et Flash d'Interac, ainsi que de celles de ses services mobiles.

† Le réseau intermembres Interac compte 42 participants, dont 17 ont un accès direct au réseau, et 25 autres, un accès indirect.

VisaNet*

Mesure	2023	2024	2025
Valeur moyenne des paiements traités quotidiennement*	1,3 G\$	1,4 G\$	1,5 G\$
Volume moyen des paiements traités quotidiennement*	15 M	17 M	19 M
Nombre de participants canadiens [†]	37	40	44

* Les données sur la valeur et le volume correspondent aux opérations d'achat Visa traitées au Canada, mesurées en fonction de l'activité des acquéreurs.

† Comprend les émetteurs et les acquéreurs tels qu'ils sont définis par Visa inc.

Global Clearing Management System et Single Message System de Mastercard*

Mesure	2023	2024	2025
Valeur moyenne des paiements traités quotidiennement*	879 M\$	924 M\$	989 M\$
Volume moyen des paiements traités quotidiennement*	11 M	11 M	12 M
Nombre de participants canadiens†	40	41	45

* Les données sur la valeur et le volume correspondent aux opérations d'achat Mastercard traitées au Canada, mesurées en fonction de l'activité des acquéreurs.

† Comprend les émetteurs et les acquéreurs tels qu'ils sont définis par Mastercard International Incorporated.

Infrastructures de marchés financiers d'importance systémique domiciliées à l'étranger

Mécanisme de règlement en continu (CLS)

Mesure	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur moyenne de l'ensemble des opérations de change réglées quotidiennement	6,2 T\$ US	6,5 T\$ US	6,7 T\$ US	7,3 T\$ US	8,2 T\$ US
Valeur moyenne de l'ensemble des opérations de change réglées quotidiennement qui font intervenir le dollar canadien	226 [†] G\$ CA	267 G\$ CA	282 G\$ CA	319 G\$ CA	389 G\$ CA
Nombre de participants directs	73 [†]	72 [†]	73 [†]	73	75

† Chiffre révisé pour corriger une erreur de données dans des versions antérieures du rapport.

SwapClear

Mesure	2021	2022	2023	2024	2025
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré, toutes monnaies confondues, au 31 décembre	352 T\$ US	374 T\$ US	400 [†] T\$ US	403 T\$ US	505 T\$ US
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré libellés en	19,3 T\$ CA	22,6 T\$ CA	22,5 T\$ CA	27,4 T\$ CA	29,2 T\$ CA

dollars canadiens, au 31 décembre					
Nombre de participants directs	123	124	127	126	126

† Chiffre révisé dans le document *Surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada – Rapport annuel 2024* pour corriger une erreur de données.

Annexe B : Glossaire

compensation (<i>clearing</i>)	Processus de transmission, de vérification et, dans certains cas, de confirmation des opérations préalable au règlement, pouvant comporter le calcul des positions nettes et la détermination des positions définitives en vue du règlement. Parfois, le terme est utilisé de manière plus large en incluant la notion de règlement. Dans le contexte des contrats à terme et des options, désigne aussi l'équilibrage quotidien des profits et des pertes et le calcul quotidien des sûretés exigées.
contrepartie centrale (<i>central counterparty</i>)	Entité qui s'interpose entre les contreparties à des contrats négociés sur un ou plusieurs marchés financiers, devenant l'acheteur vis-à-vis de tout vendeur et le vendeur vis-à-vis de tout acheteur, et assurant ainsi la réalisation de positions ouvertes.
défaillance; défaut (<i>default</i>)	Généralement, événement lié à l'incapacité d'exécuter un transfert de fonds ou de titres suivant les conditions et règles du système en question.
dépositaire central de titres (<i>central securities depository</i>)	Entité qui tient des comptes de titres, et fournit des services centralisés de garde et des services de gestion d'actifs pouvant inclure l'administration d'opérations sur titres et de rachats. Un dépositaire central de titres contribue grandement à assurer l'intégrité des émissions de titres (c'est-à-dire à faire en sorte que les titres ne sont pas créés ou détruits accidentellement ou frauduleusement ou que leurs détails ne sont pas modifiés).
infrastructure de marché financier; IMF (<i>financial market infrastructure; FMI</i>)	Système multilatéral entre les institutions participantes, y compris l'exploitant du système, utilisé pour compenser, régler ou enregistrer des paiements, des titres, des dérivés ou d'autres transactions financières.
procyclicité (<i>procyclicality</i>)	Effet de rétroaction (corrélation positive) par lequel le système financier peut amplifier les fluctuations conjoncturelles et provoquer ou aggraver l'instabilité financière. Lorsqu'il est question des contreparties centrales, il s'agit plus précisément de l'effet par lequel la volatilité d'un marché pourrait alimenter une hausse des exigences de marge, laquelle pourrait à son tour alimenter la volatilité de ce marché.

risque de crédit (<i>credit risk</i>)	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne soit pas en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations financières à la date d'échéance ou ultérieurement.
risque de liquidité (<i>liquidity risk</i>)	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne dispose pas de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu, même si elle peut être en mesure de le faire ultérieurement.
risque pour le système de paiement (<i>payments system risk</i>)	Risque que la perturbation ou la défaillance d'une IMF ait des conséquences négatives importantes sur l'activité économique au Canada en ayant l'un ou l'autre des effets suivants : a) compromettre la capacité des particuliers, des entreprises et des organismes publics d'effectuer des paiements; b) causer une perte généralisée de confiance dans l'ensemble du système canadien de paiement.
risque systémique (<i>systemic risk</i>)	Risque que l'incapacité d'un établissement participant de s'acquitter de ses obligations dans une IMF lorsqu'elles deviennent exigibles ou que la perturbation ou la défaillance d'une IMF puisse, par la propagation de problèmes financiers dans l'IMF : ▪ rendre incapables de s'acquitter de leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles soit d'autres établissements participants à l'IMF, soit des institutions financières dans d'autres parties du système financier canadien, soit la chambre de compensation de l'IMF ou d'une autre IMF dans le système financier canadien; ▪ avoir des conséquences négatives sur la stabilité ou l'intégrité du système financier canadien.
sûreté (<i>collateral</i>)	Actif, ou engagement d'un tiers, remis en garantie de l'exécution d'une obligation.
système de paiement (<i>payment system</i>)	Ensemble d'instruments, de procédures et de règles afférents au transfert de fonds entre participants. Le système inclut les participants et l'entité opérationnelle.
système de règlement de titres (<i>securities settlement system</i>)	Entité qui permet de transférer et de régler des titres par passation d'écritures comptables selon un ensemble de règles multilatérales prédéfinies. Un tel système permet les transferts de titres franco de paiement ou contre paiement.

système désigné; infrastructure de marché financier désignée (<i>designated system; designated financial market infrastructure</i>)	Infrastructure de marché financier assujettie par désignation à la surveillance de la Banque du Canada en application de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> .
--	--